



NÉGOCIATION ACCORD INTÉRESSEMENT 2026-2028 À GRDF

La négociation pour un nouvel accord d'intéressement à GRDF s'est ouverte.

Nous connaissons désormais toutes et tous le problème majeur : **depuis l'année dernière, l'intéressement et l'abondement sont complètement écrasés par la prime de participation.**

Si les prévisions financières réalisées par la Direction sont confirmées, ce phénomène se reproduira chaque année pendant toute la durée du nouvel accord sur l'intéressement.

La bonne santé financière de GRDF est l'unique raison qui explique l'effacement de l'intéressement et de l'abondement pour une participation conséquente.

Les négociateurs CGT ont donc adossé leur participation à cette négociation au fait que le nouvel accord ne peut se solder par un non-versement d'un montant d'intéressement. A défaut, ils quitteront la négociation.

Pour cela, nous avons soumis à la Direction deux pistes :

Augmenter le plafond du cumul P+I

Il est aujourd'hui fixé à 8,5 % de la somme des rémunérations principales. Or, cette année, la participation représente à elle-seule 12 %. Il faudrait donc fixer ce plafond à 15 à 20 % pour que l'accord intéressement produise quelque-chose.

Proposition rejetée par la Direction

Ajouter un critère supplémentaire qui ne serait pas concerné par la formule du « P+I » qui efface dans la situation actuelle l'intéressement

Cela s'était fait en 2020 et les agents avaient, grâce à cela perçu 490 euros d'intéressement en plus de la prime de participation.

La Direction accepte de discuter de cette revendication portée par la CGT rejointe par d'autres O.S

A ce stade, rien ne dit que cette revendication de la CGT aboutira, ni que son montant sera suffisant. Pour autant, que la Direction accepte d'en parler est une première étape franchie.

De plus, rien ne dit non plus que le contexte géo-politique actuel n'aura pas de conséquences sur les résultats financiers de GRDF et donc sur le montant des prochaines primes de participation.

Si celui-ci venait à baisser par rapport aux estimations d'aujourd'hui, l'accord intéressement pourrait redevenir central.

Il est donc nécessaire de négocier tous les points : enveloppe allouée, P+I, critères, objectifs ...

La Direction a proposé que les critères représentent des enjeux de l'entreprise : satisfaction clients, biométhane, décarbonation, santé/sécurité et solde clients. Ceux-ci doivent encore être discutés.

Prochaine séance de négociation : 7 avril